© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Analyse d'urine pour visite médicale

Par PumbaGui Postée le 03/09/2024 07:37

> Bonjour, je viens de faire des analyses d'urine pour stupéfiants en vu de la visite médicale, mais je n'avais pas d'ordonnance ou de papiers a leur fournir, est ce que mes analyses sera accepté quand même par la préfecture ?

Mise en ligne le 05/09/2024

Bonjour,

Pour vous assurer de la validité de vos analyses, il semblerait préférable que vous contactiez la préfecture avant de vous présenter à la visite médicale. Il n’y a que le service concerné qui puisse répondre à votre question et, le cas échéant, vous faire parvenir les documents nécessaires.

Si des questions se posent au sujet de vos consommations, vous pouvez revenir vers nous bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Cordialement.